



Ajuntament de Roses

Système de gestion environnementale sur les plages
urbaines de Roses

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE POUR TOUTES LES PLAGES URBAINES, CRIQUES NATURELLES ET PROMENADE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROSES

La MAIRIE DE ROSES est consciente de l'importance de la protection de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et de l'espace principal de la vie de la municipalité: les plages et les criques naturelles.

Par conséquent, dans le but d'exercer son activité dans le respect de l'environnement, elle s'engage à mettre en œuvre et à améliorer le système de gestion environnementale (basé sur la norme UNE-EN ISO 14001 et le règlement EMAS) sur toutes les plages urbaines, les criques naturelles situées dans le parc naturel du Cap de Creus et la promenade de Roses.

L'engagement de la MAIRIE de ROSES en termes de gestion de ses plages, criques et promenade, est précisé dans les principes d'action suivants:

- Assurer le respect des exigences environnementales réglementaires et des autres engagements spécifiques que le conseil municipal considère applicables en permanence.
- Doter le système de management environnemental des ressources nécessaires pour assurer l'amélioration continue de la performance environnementale, sur la base de:
 - Protéger, dans la mesure du possible, l'environnement naturel et du littoral.
 - Minimiser et gérer correctement les déchets générés sur les plages et les criques naturelles.
 - Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau potable dans toutes les activités menées sur les plages et dans les criques naturelles.
 - Promouvoir l'efficacité énergétique des installations et des équipements municipaux.
 - Réduire les impacts environnementaux dérivés des eaux usées générées.
 - Offrir des services respectueux de l'environnement.
 - Prévenir la pollution
- Établir des plans de formation, de sensibilisation et d'information appropriés pour s'assurer que les employés de la Mairie, ainsi que les sous-traitants concernés, sont impliqués, informés, comprennent la politique, les objectifs et les obligations de l'organisation.

Les principes d'action et les pratiques du système de gestion environnementale seront appliqués aux plages, aux criques naturelles et aux promenades pour réaliser ces engagements, et des objectifs environnementaux mesurables seront établis chaque année et conformément au présent document, qui sera examiné et mis à jour par la direction compétente.

Cette politique environnementale s'appliquera à toutes les activités, concessions saisonnières, produits et services de toutes les plages urbaines et criques naturelles (Santa Margarida, Salatar, Rastrell et La Nova avec la promenade adjacente à ces plages, les plages urbaines de La Punta, Palangrers, Canyelles-Bonifaci et L' Almadrava, et les criques naturelles de Murtra, Rustella, Montjoi-Calís, Calitjàs, Pelosa, Canadell, et Jòncols) dans des situations normales, anormales et d'urgence.

La politique environnementale et la déclaration environnementale annuelle seront diffusées aux agents intéressés par les moyens les plus appropriés dans chaque cas.

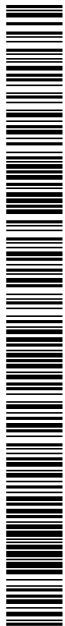
Josep Maria Martínez Chinchilla
Maire

Roses, (date de signature électronique)

Approuvé par le Conseil de l'administration locale en session ordinaire du jour -----

Codi Segur de Verificació: 16396077-540a-4d67-8db9-aa797e44dd2a
Origen: Ciutadà
Identificador document original: ES_L01171523_2024_54315686
Data d'impressió: 09/08/2024 10:36:54
Pàgina 2 de 2

SIGNATURES
1.- JOSE MARIA MARTINEZ CHINCHILLA (TCAT) (Alcalde president), 08/08/2024 18:04



Ajuntament de Roses

Système de gestion environnementale sur les plages
urbaines de Roses

Approuvé par le Conseil de l'administration locale en session ordinaire du jour -----